ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 71225

Texte de la question

Les représentants des associations, structures vivantes et indispensables dans notre société, s'inquiètent d'un possible gel d'une partie du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative annoncé par le ministre dans une dépêche de l'Agence éducation emploi formation. En effet, il manquerait à ce jour 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Pour certaines, leur existence même serait remise en cause, car elles vivent principalement grâce à cette ressource. Par conséquent, M. Jean Dionis du Séjour demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative si les arbitrages opérés par le Premier ministre permettront d'honorer tous les engagements pris par l'État vis-à-vis du monde associatif.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau Gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur a été récemment présenté lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : M. Jean Dionis du Séjour
Circonscription : Lot-et-Garonne (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71225
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE71225

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7305
Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8574